



# PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 13 JUIN 2022

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 41 personnes ayant le droit de vote et 8 personnes ne l'ayant pas.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h01.

Il remercie les personnes venues à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées : Mme et M. Myriam et Paul-Henri Broyon, Mme et M. Marthe et Jean-Michel Vuignier, Mme Gabrielle Pannatier, Mme Nicole Métrailler, M. Pierre-Alain Mathys, Mme Sabine Roux-Dalloschi, Mme Adea Dalloschi, M. Flamur Dalloschi, M. Jean-Michel Roux et M. Patrick Vuigner.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, l'Assemblée primaire a été convoquée 20 jours au préalable par le Conseil communal afin de lui présenter les comptes 2021 de la commune et de la bourgeoisie. En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que par le biais du tout ménage et du site internet.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée primaire
2. Rapport du Président
3. Présentation des comptes 2021
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2021
5. Approbation des comptes 2021
6. Abrogation de la décision de l'Assemblée primaire du 18.12.2017 concernant l'avenant au règlement de police
7. Règlement communal relatif à une aide à l'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.
8. Divers

Lors de cette assemblée, M. Jean-Joseph Balet officiera comme scrutateur.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE**

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 6 décembre 2021 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

## **2. RAPPORT DU PRESIDENT**

Le Président informe que les comptes sont positifs grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs, à une maîtrise des coûts mais aussi grâce à l'attrait de la Commune et par l'arrivée de nouveaux résidents.

Nul besoin de rappeler que nous avons la chance d'habiter dans un écrin résidentiel qui porte bien son nom. Des commodités à portée de main, des transports publics

---

performants, un système et des bâtiments scolaires de premier ordre, une crèche ainsi qu'une administration qui est au service du citoyen et qui fait le maximum pour que tout fonctionne.

D'un point de vue comptable, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 2'900'484.75. Cette marge est supérieure de CHF 479'984.75 par rapport au budget 2021. Concernant les investissements, ils seront développés dans la présentation qui va suivre.

Au niveau du personnel de l'administration, les effectifs ont augmenté ces deux dernières années de trois EPT (emplois à plein temps). C'est une nécessité car la quantité de travail ne cesse de croître, soit du fait de l'augmentation des résidents, soit par le report de charge par l'Etat sur les communes. Un graphique sera présenté à la fin de son discours afin d'imager la croissance de plus de 800 habitants depuis les onze dernières années. Il est aussi à retenir que selon des prévisions, la Commune atteindra environ 4800 habitants d'ici à 15 ans. Ce chiffre correspond à un maximum par rapport aux capacités des infrastructures.

Un secrétaire communal vient d'être engagé et il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> août de cette année. Concernant M. Jonathan Cordy, le secrétaire actuel, il a été décidé, d'un commun accord, qu'il retourne au service technique. Il s'avère qu'après deux années bien chargées, M. Cordy va reprendre ses anciennes fonctions puisqu'en finalité, c'est là qu'il se sent le mieux.

Afin de repourvoir son poste, un processus de recrutement a été mis en place avec la société Adecco Valais Permanent. Ce processus a permis de finaliser l'engagement de M. Sébastien Penon. Ce dernier a débuté son parcours comme employé de commerce. Il s'est progressivement formé en économie d'entreprise, en technique de marketing et au droit du travail. Il a occupé, entre autres, les postes de Coordinateur et Chef ORP à Sion et Martigny, de Chef de service Cotisations assurances sociales à la Caisse de compensation du Valais et de Chef de projet dans différents secteurs auprès du Groupe Mutuel. Âgé de 49 ans et papa de trois enfants, M. Penon est domicilié à Daillon (commune de Conthey). Comme déjà mentionné, il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2022.

Il remercie M. Penon, venu pour l'occasion, et lui souhaite la bienvenue dans notre commune. Quant à Jonathan, au nom du Conseil Communal mais aussi de la part de l'ensemble des employés, un petit cadeau de remerciement pour son engagement durant ces deux dernières années lui est remis.

Concernant le home des Crêtes, la fusion avec la société Les Fleurs du temps a été finalisée la semaine passée. Les communes, via la fondation du home des Crêtes, restent propriétaires des murs. La société des Fleurs du temps gère la partie opérationnelle. Depuis la reprise de la gestion de notre home par cette société, il est possible d'annoncer que le home fonctionne bien et que des comptes positifs ont pu être réalisés en 2021. C'est une nouvelle page qui est écrite et ce modèle de gestion a déjà ramené une belle sérénité au home des Crêtes.

Pour sa part, le Président est très satisfait de l'évolution de notre commune dans son ensemble. Il exposera, dans le cadre de la présentation des investissements et de

---

manière plus développée, les nombreux travaux que nous avons réalisés durant l'année 2021.

Afin que chaque Conseiller communal puisse brièvement donner un compte rendu des engagements réalisés dans leurs dicastères respectifs, il leur cède la parole.

Mais avant, au nom du Conseil communal, il tient à remercier M. le Juge et Mme la Vice-juge, les employés communaux dans leur ensemble, la directrice des écoles, les enseignants, la directrice des crèches, son adjointe ainsi que le personnel des structures d'accueil pour la qualité du travail fourni.

**Le Vice-président Vuignier** salue l'assemblée et informe que les échéances liées aux travaux de LAT sont respectées. En collaboration avec l'aménagiste mandaté, toutes les options de développement liées au périmètre d'urbanisation ont été discutées et validées. A la suite de cette étape, il a été décidé de placer une partie de la zone à bâtir en « zone réservée » afin de se laisser le temps de définir la meilleure façon de les aménager. Cette démarche était facultative mais nécessaire. Les prochaines échéances ont été fixées afin de pouvoir présenter le plan de zone au service cantonal du développement territorial.

**La Conseillère Erné** salue l'assemblée et souhaite donner quelques informations sur ses dicastères.

Au niveau des structures d'accueil, tout se passe très bien dans les différents secteurs. Ces derniers sont bien remplis et la structure est arrivée à accueillir toutes les demandes jusqu'à présent. Pour la rentrée d'août, le secteur UAPE se voit rempli au maximum, soit 135 enfants. De ce fait, des parents d'accueil sont activement recherchés afin de pouvoir élargir le panel d'offre de garde aux parents de la Commune. La Conseillère remercie sincèrement Mme Nicole Métrailler, directrice de la structure, ainsi que tout le personnel qui œuvre à l'excellent accueil des enfants.

Concernant les écoles, tout sera prêt à la rentrée prochaine suite à la rénovation du Centre scolaire 1978. Le projet de « rendre à la nature ceux qui appartient à celle-ci » à l'étang de Besse a été réalisée par la plantation de plus de 350 arbustes avec une prairie fleurie. C'est avec l'excellente collaboration des enseignants, des élèves, de leur parent et du bureau d'étude Drosera, par M Zanini, que ce projet a vu le jour. Ce projet se veut évolutif et non bloqué sur un seul jour, les élèves vont fabriquer des maisons à insectes, des panneaux didactiques et pourront également profiter de cet espace pour des cours en plein air. Elle remercie Mme Myriam Broyon, directrice des écoles, pour son très bon travail ainsi qu'aux enseignants avec qui elle a beaucoup de plaisir à collaborer.

Avec la commission des apprentis, un prix récompensant trois apprentis méritants, soit par de bons résultats scolaires soit par un effort fourni pur l'obtention du CFC, sera mis sur pieds. Ces trois lauréats seront sélectionnés sur dossier et le prix attribué par la commission des apprentis.

Enfin, elle tient à remercier le personnel du Tibleck, les enseignants, le personnel de l'administration et des TP pour leur travail et leur soutien. Aussi, c'est bien naturellement qu'elle se tient à disposition des citoyens pour plus d'informations.

---

**Le Conseiller Stark** salue l'assemblée et rappelle, comme déjà annoncé dans l'Agache, qu'un concert « le souffle de l'espoir » se tiendra le 25 août 2022 à l'Eglise de Champlan à 20h00. Ce conte musical, organisé par la commission de la culture et du patrimoine en partenariat avec Sion Violon Musique, rendra hommage à Stéphane Chapuis en mémoire des 100 ans de la naissance du Maître Tibor Varga. Une vente de billets a été mise en place spécialement pour que les citoyens de Grimisuat aient la primeur, puis l'éventuel solde de billets sera mis en vente à tous. Les informations nécessaires se trouvent sur le site internet de la commune.

Il remercie sa commission pour l'énergie qu'elle met à trouver des idées. Entre autres, elle réfléchit actuellement à l'organisation de divers spectacles ou animations qui se dérouleraient dans la salle Multibleck afin de l'utiliser plus régulièrement. Idéalement, ils aimeraient voir la première manifestation d'ici à la fin 2022. En parallèle, l'idée de créer un jeu de piste faisant découvrir les recoins de cette belle commune est en réflexion.

En ce qui concerne la naturalisation, il adresse un remerciement particulier aux membres de sa commission qui ont pu être rapidement disponibles pour traiter les demandes de naturalisation. En 2022, deux demandeurs du droit de cité ont pu être reçus, une famille et une personne seule. Cette rencontre a conforté l'idée que la nationalité Suisse a beaucoup de valeur à leurs yeux. Humainement parlant, c'est de très belles personnes qui se sont présentées. Par ailleurs, il profite de les remercier pour ces beaux échanges de valeurs.

Concernant la salubrité, l'éco point de Combamaz est à présent terminé. La déchetterie de Champlan subit actuellement des petits travaux de mise aux normes nécessaires à son maintien. Quant à la déchetterie intercommunale, les présidents planchent toujours sur le projet qui avance selon les projections.

**Le Conseiller Gaspoz** salue l'assemblée et informe que deux projets principaux occupent vont aboutir dans sa commission de la sécurité publique. Le premier, en collaboration avec les communes d'Ayent et d'Arbaz ainsi que le Canton pour un nouveau local pour le CSP de l'Adret. Ce dernier est en cours et se développe gentiment. Le second concerne la vidéo surveillance des écopoints. Ayant malheureusement rencontré de complication avec le câblage, la société mandatée a pris du retard. Il assure surveiller l'avancée de ces travaux de très près et espère les clore d'ici peu.

En ce qui concerne la commission JLS, le Covid a malheureusement énormément impacté l'animation de la Commune. Différents événements ainsi que la fête du village reprennent petit à petit. D'ici à la fin de l'année un poste d'animateur sera mis au concours pour la jeunesse Bleck.

**La Conseillère Mayor** salue l'assemblée et informe qu'après une année et demie à la tête du dicastère des affaires sociales et de l'intégration, elle souhaite donner certaines informations.

Sa fonction de Conseillère en 2022 a passablement été dédiée à la commission de l'intégration. Suite aux différentes réflexions qu'elle a eues depuis janvier dernier avec les conseillers des communes de Savièse, d'Ayent et d'Arbaz, la volonté était de pouvoir proposer des projets communs aux citoyens respectifs. Ce qui a été fait

---

et qui remporte un réel succès avec pas moins de 15 citoyens blecks participants aux cours de français et une 10ème aux cafés rencontres.

A la suite des événements en Ukraine, elle a mis sur pied, en collaboration avec Mme Sybille Bochatay, déléguée cantonale à l'intégration l'association pépite d'or, un compte à deux voix à la salle polyvalente de Champlan. A l'issue de cette soirée la somme de CHF 1600.00 a été récoltée. La semaine passée, une rencontre a eu lieu avec 5 familles ukrainiennes vivant sur la commune. La rencontre a été riche en échanges et les remerciements forts. En effet, ces gens avaient énormément de questions sur notre mode de vie. Une traductrice était présente pour faciliter ces échanges. Un programme estival leur a été proposé avec notamment la mise en place d'un cours de français, niveau débutant, pour cet été. L'argent récolté servira entre autres à payer les cours de français, de les aider au paiement des cotisations afin que les enfants puissent participer activement aux clubs sportifs et culturels de la commune et aux différentes activités estivales.

Toujours pour l'intégration, la commune sera l'organisatrice de la 4ème fête interculturelle « Village du Monde » impliquant les habitants de notre région le tout avec la collaboration des communes de Savièse, Ayent et d'Arbaz. La fête sera prévue en mai 2023. La commission pourra également compter sur le comité d'organisation intercommunale qu'elle tient à remercier.

Concernant la partie des affaires sociales et suite à la régionalisation du CMS du coteau avec celui de Sion, la transition s'est déroulée dans les meilleurs conditions possibles. Tous les postes ont été maintenus et l'harmonisation suite à cette régionalisation a pu être possible afin de faciliter l'accès aux prestations. La Commune a pu dès lors répondre aux recommandations du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. A cette occasion, elle remercie particulièrement l'excellent travail des assistantes sociales et de Mme Michel Mayoraz, employée communale, qui assure le suivi de toutes les correspondances.

Elle termine en rappelant qu'elle me tient à disposition des citoyennes et citoyens après l'assemblée et toute au long de son mandat.

**La Conseillère Vuagniaux** salue l'assemblée et souhaite donner un retour sur les différents projets qu'elle mène.

Concernant la commission irrigation et agriculture, une séance a été organisée afin de recueillir les éventuels besoins de ces derniers.

Pour la mobilité, la circulation dans le parking Nord du Centre Scolaire a été revue et fonctionne bien. Deux projets d'amélioration et de sécurisation, à la Rue Sous l'Eglise et à la Rue des Grandchamps, sont en cours de procédures administratives et seront réalisés d'ici la fin de l'année. Dans le cadre de l'Agglo Valais Centrale, un projet de mobilité douce est en réflexion pour trouver le meilleur trajet en vélo de Sion à Grimisuat.

Avec la commission DDL, un règlement sera présenté un peu plus tard lors de cette assemblée. La commission a aussi reconduit l'extinction partielle de l'éclairage public. Un autre projet de la commission concerne le réaménagement des cours d'école du Centre scolaire. Ce dernier a été intitulé « La parenthèse buissonnière »

---

et consiste à amener de nouveaux souhaits qui ont été recueilli par des étudiants de l'HES SO par le biais d'un processus participatif auprès des élèves, des parents et des enseignants. Ces éléments ont été transmis à un bureau d'architecte pour établir un projet. Les gradins comporteront différents aménagements avec des jardins et une cabane, les cours verront leurs aménagements revus avec des bancs, mur de grimpe et de la végétation. C'est un projet ambitieux et intéressant qui sera construit au fur et à mesure.

Enfin, un projet de réseau régional de biodiversité avec les communes d'Ayent, d'Arbaz, de Savièse de Grimisuat est soutenu par la Confédération. Il consiste à traiter les thématiques en lien avec la biodiversité de manière générale à un niveau intercommunal. Dans ce cadre, une formation pour les employés de travaux publics a été mise en place pour une meilleure façon d'entretenir les bords de route.

Elle remercie les membres de ses commissions et les employés communaux pour le travail accompli.

Le Président en profite pour prévenir qu'il ne faut pas être inquiet s'il y a plus de végétation aux abords des routes car c'est pour la promotion de la biodiversité. Il ajoute que la commune a mandaté une entreprise spécialisée pour éliminer les plantes envahissantes. Ce travail nécessite un suivi accru et méthodique. Il relève que beaucoup de projets sont menés par les différents membres du Conseil et il les remercie pour leur investissement.

### 3. PRESENTATION DES COMPTES 2021

Le Président débute la présentation des comptes 2021 par le résultat de fonctionnement en relevant que les charges brutes totales ont augmenté de 7.6% et que les recettes brutes totales ont dépassé le budget de 9.4%. La marge d'autofinancement atteint un montant total de CHF 2'900'484.75. Après l'enregistrement des amortissements ordinaires de CHF 2'465'358.07 et des amortissements complémentaires de CHF 410'000.00, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de recettes de CHF 25'126.68.

La marge d'autofinancement de CHF 2'900'484.75 diminué des investissements de CHF 4'020'356.07 fait ressortir une insuffisance de financement de CHF 1'119'871.32. Les fonds disponibles ont permis de couvrir les investissements sans avoir recours à un emprunt.

Le Président passe la parole au Caissier, M. Christophe Hofmann, pour la présentation des comptes de fonctionnement.

La rubrique « **Administration générale** » augmente de 2.5%.

Le total des charges se monte à Fr. 1'316'469.66, les recettes à Fr. 64'555.55 pour des charges nettes totales, sans les amortissements, qui sont supérieures de 2.5% pour atteindre Fr. 1'251'914.11. La rubrique « législatif » comprend les frais des quatre votations fédérales et de deux tours pour les élections cantonales. La rubrique « Exécutif » comprend les indemnités des autorités et la 3ème comprend les indemnités des autorités et la 3ème comprend l'administration générale.

La rubrique « **Sécurité publique** » diminue de 0.4%.

---

La Commune s'est dotée d'une police rurale intercommunale en partenariat avec les communes d'Ayent et d'Arbaz, la participation est 20% du coût total. Les charges nettes du dicastère sont inférieures de 0.4% par rapport au budget 2021 et le total atteint CHF 472'364.79.

La rubrique « **Enseignement et formation** » augmente de 5.3%.

Ce dépassement porte le total des charges nettes à Fr. à Fr. 3'276'144.53. Les frais d'écolage et la participation au traitement du personnel de la scolarité obligatoire ont été fixés provisoirement à CHF 3'570.- par élève en 2021. 361 enfants étaient inscrits de la 1H à la 8H et 112 enfants de la 9CO à 11CO. Un projet « verticalité en sciences de la nature » a été mis en place et propose aux élèves des documents didactiques, des sorties et des animations sur le terrain en relation avec la nature.

La rubrique « **Jeunesse, loisirs, sport et culture** » diminue de 7.6%.

Les charges nettes ont diminué de CHF 58'004.65 et s'élèvent à CHF 706'995.35. Les animations en faveur de la jeunesse ainsi que les manifestations sportives et culturelles ont subi la pandémie et certaines ont malheureusement été supprimées.

La rubrique « **Santé** » augmente de 14.3%.

La participation au coût du CMS est passée de CHF 57.54 par habitant en 2020 à CHF 77.10 en 2021. Selon le rapport du CMS régional, les équipes d'aides et de soins à domicile ont été fortement sollicitées avec la crise Covid. Le volume des prestations fournies a augmenté et a nécessité des renforts en personnel.

La rubrique « **Prévoyance sociale** » augmente de 7.5%.

La participation aux prestations complémentaires AVS-AI a augmenté de 7.9%. La structure Crèche du Tibleck présente une forte progression. Elle correspond à l'augmentation du taux d'activité de plusieurs postes de travail pour faire face à la fréquentation, à un ajustement de certains salaires liés aux professions de la petite enfance et à un versement unique de valorisation salariale subventionnée par le Canton. Les montants reçus de CHF 71'400.- pour la Crèche et de CHF 40'380.- pour l'UAPE sont inscrits aux produits des 2 rubriques respectives.

Pour l'aide sociale, les communes procèdent à des avances qui sont remboursées par le Canton. Une participation est ensuite facturée par l'Etat, le montant à charge de la Commune est de CHF 194'686.55 pour l'année 2021.

La rubrique « **Trafic** » augmente de 5.8%.

Divers éléments ont influencé les charges et recettes de cette rubrique. Des frais supplémentaires ont été engagés pour l'achat de vêtements de travail afin d'équiper les employés des travaux publics et les frais de déblaiement des neiges ont été supérieurs aux prévisions. Dans les produits figurent des versements d'indemnités journalières.

La rubrique « **Protection et aménagement de l'environnement** » diminue de 2.6%.

Les charges nettes ont diminué et atteignent Fr. 646'376.74. La différence des dépenses les plus importantes concerne la rubrique de l'aménagement du territoire. Elle comprend l'acquisition d'un GPS professionnel utilisé pour les mensurations et le relevé des conduites d'eau potable, des eaux claires, des eaux usées et d'eau

d'irrigation. Elle comprend également une étude de la mobilité publique locale et le contrôle et suivi du glissement de terrain des Mocatés.

La rubrique « **Economie publique** » diminue de 189.5%.

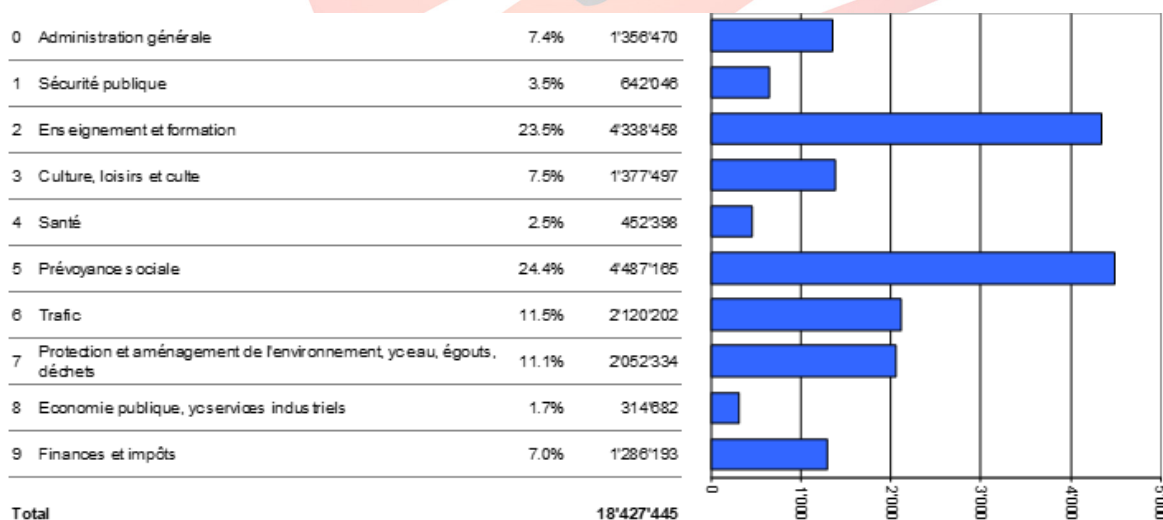
La charge nette varie de – CHF 24'449.33 par rapport au budget et le résultat net est positif pour CHF 11'549.33. En tenant compte des amortissements, le résultat final du dicastère fait ressortir une perte de 80'527.03. La Commune de Grimisuat a repris les installations photovoltaïques de la Société Grimsolar dès avril 2021 et, les frais et recettes de fonctionnement sont donc intégrés aux comptes communaux.

La rubrique « **Finances et Impôts** » augmente de 8.6%.

Les recettes nettes sont supérieures de 8.6% par rapport au budget et atteignent CHF 12'369'730.12. Les données fiscales sont identiques au budget, l'indexation est de 155%, le coefficient de 1.3, le montant de l'impôt personnel de Fr. 12.-, la taxe sur les chiens est toujours fixée au minimum de Fr. 100.-.

L'ensemble des impôts des personnes physiques, hormis les droits de mutation, a progressé de 2.6% par rapport au Budget. L'impôt additionnel des droits de mutation est supérieur au budget de CHF 134'127.35, mais inférieur aux comptes 2020 de CHF 182'335.00. Les impôts spéciaux des gains immobiliers, des prestations en capital, des donations et des successions ont dépassé le budget de 550'774.90 et les comptes 2021 de CHF 262'195.25.

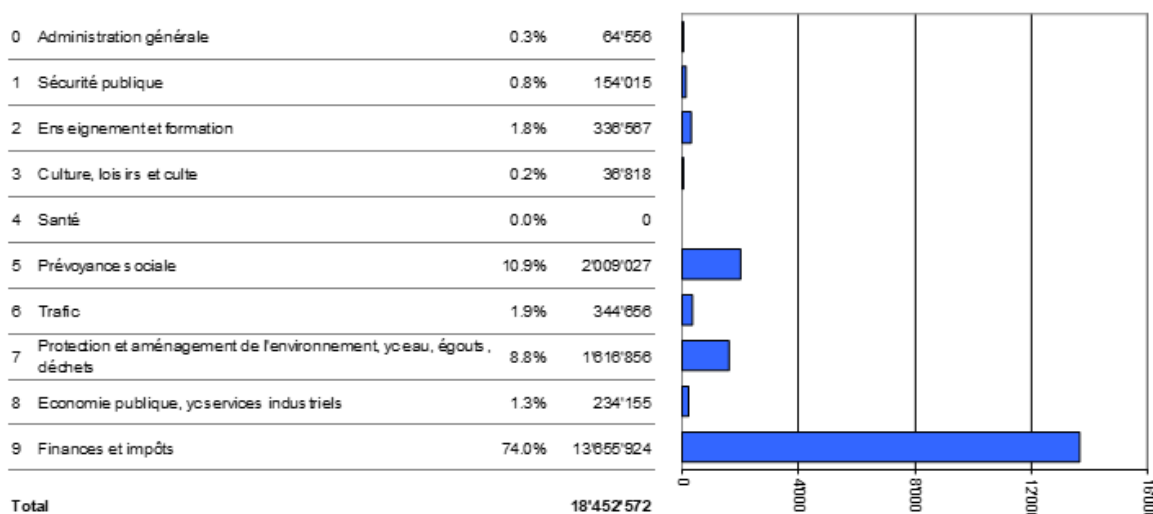
En conclusion, on constate sur le tableau des charges de fonctionnement selon les tâches que le dicastère Prévoyance sociale avec + 2.6% par rapport à 2020 atteint le 24.4% du total des charges, l'Enseignement et la formation avec + 1% représente le 23.5%, le Trafic est de 11.5% et la Protection et l'Aménagement de l'environnement représente le 11.1%.



Pour les recettes de fonctionnement, le tableau est beaucoup plus simple car la principale source de revenus concerne le dicastère des impôts avec 74.0% des recettes totales, ce taux est inférieur à celui de 2020 qui était de 75.6%. Deux dicastères avoisinent les 10%, le 1<sup>er</sup> pour la prévoyance sociale avec 10.9% (+ 1.1%). Cette rubrique comprend les subventions cantonales pour les structures de la petite enfance ainsi que la participation des parents, elle comprend également les loyers des appartements protégés ainsi que la rétrocession par le Canton, des avances



d'aide sociale. Le 2ème pour la Protection et l'aménagement de l'environnement avec 8.8%, on y trouve les taxes annuelles d'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets.



Les comptes à autofinancer laissent apparaître :

- Que l'approvisionnement en eau potable manque de financement de CHF 207'824.84.
- Que l'assainissement des eaux usées, des eaux de surface et de la station de pompage manque de financement de CHF 400'834.35
- Que le financement de l'irrigation est suffisant de CHF 2'227.06.
- Que le manque de financement total est de CHF 608'659.19.
- Que le service du traitement des déchets est autofinancé en 2021.

Le Président remercie le caissier pour sa présentation.

Il continue par la présentation des investissements totaux de CHF 4'568'540.22 brut, diminués des participations de CHF 548'184.15.-, se montent à CHF 4'020'356.07 nets.

Il donne ensuite le détail des investissements :

- Reprise des actions de Grimsolar SA pour CHF 340'000.00.
- Biens-Fonds CHF 40'788.50.
- Parcs publics et chemin pédestres CHF 15'663.75.
- Rue du Levant CHF 597'017.99.
- Signalisation du Centre Scolaire CHF 5'105.30.
- Etude mobilité à Champlan CHF 10'650.00.
- Achat d'un terrain à la rue Sous l'Eglise CHF 13'100.00.
- Solde de la rue du Quartier-Neuf CHF 3'118.75.
- Routes cantonales, investissements CHF 25'353.85.
- Routes cantonale d'Arbaz, Savièse, Mocatés CHF 107'382.40.
- Déchetteries et installations CHF 20'120.00.

- 
- Installations eau potable moins la participation CHF 134'020.70.
  - Réseau irrigation CHF 17'144.65.
  - Etang Revouire CHF 143'703.65 – CHF 30'000 de subventions
  - Participations aux raccordements d'irrigation CHF - 11'500.00.
  - Eaux surfaces Pradelaman/Clavau CHF 13'927.60, - CHF 14'474.15 de subventions
  - 3<sup>ème</sup> Correction du Rhône CHF 2'499.05.
  - Eclairage public CHF 99'190.70.
  - Installations photovoltaïques CHF 312'620.00, vente partielle à Oiken CHF - 105'620.00.
  - Subvention énergétique CHF - 11'500.00.
  - Etude urbanisation CHF 25'614.32.
  - Recensement chemins agricoles CHF 14'863.05.
  - Bâtiment CHF 70'720.85.
  - Couvert Prijé CHF 57'000.00.
  - Bâtiment Tibleck CHF 26'892.25.
  - Centre Scolaire 1978 CHF 2'595'210.81.
  - Abris PC, Ventilation Pranoé CHF 15'666.05.
  - Informatique des écoles CHF 24'125.85
  - Subsidés informatiques CHF - 4'590.00
  - Véhicules et machines 90'851.80.
  - Silo à sel CHF 39'473.40.
  - Institutions personnes handicapées CHF 13'306.90.
  - Secours sanitaires.2'908.05

Concernant le bilan, sa structure a peu changé par rapport à 2020. L'actif du bilan est surtout composé des investissements du patrimoine administratif (57.3%). La fortune nette s'élevant à 8,7 Mios représente le 23.0% du bilan en 2021 contre 24.2% en 2020.

Les indicateurs financiers sont bons. Il convient de noter que sur les 5 indicateurs, 1 obtient la meilleure note (taux des amortissements ordinaires), 3 obtiennent la 2<sup>ème</sup> (capacité d'autofinancement, endettement net par habitant de CHF 3'271.00 et Taux du volume de la dette brute), et un seul la note 3 de satisfaisant (Degré d'autofinancement).

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président clôt la présentation des comptes 2020.

#### **4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2021**

---

La fiduciaire Fidag SA, par M. Jessy Rudaz, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

## **5. APPROBATION DES COMPTES 2021**

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Opposition(s) : 1  
Abstention(s) : 0  
Approbation(s) : 40

## **6. ABROGATION DE LA DECISION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 18.12.2017 CONCERNANT L'AVENANT AU REGLEMENT DE POLICE**

Le Président rappelle que l'Assemblée primaire avait accepté un avenant au règlement de police lors de la séance du 18.12.2017. Ce dernier concernait l'art. 27 pour les véhicules sans plaque et l'art.63 pour le fauchage des prés.

Avant son homologation, le Conseil d'Etat a demandé le préavis de ses différents services. Il s'est avéré que des modifications auraient dû être apportées mais qu'elles entraient en contradiction entre elles. Aucune solution n'ayant été trouvée sans modification conséquente du règlement de police, il a été décidé par le Conseil communal d'en profiter pour refondre complètement le règlement. Ce travail sera mené conjointement avec les communes d'Ayent et d'Arbaz ainsi qu'avec la PRVC.

Dans le cadre de la procédure et au vu de la décision de refonte complète du règlement de police, il est demandé à l'Assemblée primaire d'accepter la proposition d'abrogation de l'avenant qu'elle a approuvé le 18.12.2017.

L'Assemblée primaire accepte à l'unanimité, par main levée, d'abroger l'avenant au règlement de police approuvé en séance du 18.12.2017.

## **7. REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A UNE AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES.**

La Conseillère Vuagniaux rappelle que l'Assemblée primaire avait accepté le budget 2021 prévoyant CHF 16'000.- pour des aides financières visant à la promotion des énergies renouvelables. Afin d'être en capacité de distribuer ce fonds, un règlement s'avère nécessaire.

Dans le cadre de la procédure, ce règlement est soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire suite à son adoption par le Conseil communal en date du 25 mai 2022. Il sera ensuite transmis au Conseil d'Etat pour homologation

***Règlement communal relatif à une aide à l'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.***

---

Le Conseil communal,  
vu la loi fédérale sur l'énergie du 30 septembre 2016,  
vu la loi cantonale sur l'énergie du 15 janvier 2004,  
vu le règlement communal des constructions et des zones du 12 janvier 2005,  
vu le programme de politique énergétique dans le cadre du label "Cité de l'énergie"  
adopté le 20 avril 2016,  
édicte le présent règlement.

#### **Art. 1 Généralités**

<sup>1</sup> Ce règlement vise à encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables.

#### **Art. 2 Champ d'application**

<sup>1</sup> Ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Commune.

<sup>2</sup> Toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public peut bénéficier d'une aide à l'investissement prévue par le présent règlement.

#### **Art. 3 Autorité compétente**

<sup>1</sup> L'application de ce règlement est de la compétence du Conseil communal.

#### **Art. 4 Montant de l'aide à l'investissement**

<sup>1</sup> Le montant de l'aide à l'investissement est de CHF 300.00 par nouvelle installation + CHF 100.00 par kilowatt-crête (ou kWc), pour un montant total maximum de CHF 1500.00.

<sup>2</sup> En cas d'agrandissement d'une installation existante, l'aide sera uniquement de CHF 100.00 par kilowatt-crête (ou kWc), pour un montant total maximum de CHF 1200.00.

<sup>3</sup> En cas de rénovation d'une installation existante ou du remplacement de panneau, aucune aide ne sera versée.

<sup>4</sup> Le Conseil communal est compétent pour fixer le montant des aides à l'investissement dans les limites prévues par le présent règlement, notamment en fonction du budget annuel communal. Les aides à l'investissement sont octroyées par décision du Conseil communal.

<sup>5</sup> En cas de problème de liquidités, des listes d'attente peuvent être mises en place pour l'octroi des aides à l'investissement et leur versement. Un versement reporté ne donne pas droit à des intérêts moratoires.

<sup>6</sup> Le programme de soutien est susceptible d'être arrêté sans annonce préalable en fonction de l'épuisement des disponibilités budgétaires. Il n'existe aucun droit à l'obtention d'une aide financière.

<sup>7</sup> Dans tous les cas, l'aide communale sera limitée de sorte que l'aide financière totale accordée (aides communale, cantonale et fédérale) ne dépasse pas 50 % de l'investissement total.

#### **Art. 5 Conditions de l'aide à l'investissement**

<sup>1</sup> Sont éligibles à une aide à l'investissement les installations photovoltaïques :

- construites sur le territoire de la commune ;
- construites en toiture ou en façade d'un bâtiment ;
- respectant les normes légales fédérales, cantonales et communales ;

<sup>2</sup> La demande d'aide à l'investissement doit être déposée avant le début des travaux et être adressée par écrit à l'administration communale via le formulaire ad hoc. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis.

<sup>3</sup> Il n'est pas entré en matière sur les demandes relatives à des actions ou des installations déjà entreprises ou exécutées sauf dérogation du Conseil communal.

<sup>4</sup> Les travaux relatifs à une demande d'aide à l'investissement ne peuvent débuter qu'à réception d'un courrier de l'administration communale attestant du dépôt de la demande de subvention. Le propriétaire peut ainsi entreprendre les travaux à ses propres risques, à savoir sans avoir la garantie d'obtenir une aide financière.

### **Art. 6 Versement de l'aide à l'investissement**

<sup>1</sup> Le versement de l'aide à l'investissement est effectué au moment où l'ouvrage est reconnu conforme aux conditions d'obtention, par la présentation de l'obtention de la certification de l'installation photovoltaïque décernée par l'organe de contrôle et de révision Pronovo et sur présentation des factures honorées.

<sup>2</sup> Le requérant de l'aide à l'investissement peut être appelé à fournir à l'administration toutes les pièces utiles prouvant cette conformité.

<sup>3</sup> Dans le but de promotion, la Commune se réserve le droit de publier les mesures qui ont fait l'objet d'aides à l'investissement.

### **Art. 7 Validité de la promesse d'aide à l'investissement**

<sup>1</sup> La décision d'aide à l'investissement est valable deux ans à compter de sa notification. Le requérant doit faire parvenir à l'autorité communale la preuve de paiement de l'installation solaire photovoltaïque accompagnés de photos de l'installation dans les six mois après la fin des travaux.

<sup>2</sup> Le requérant qui n'a pas fourni les pièces justificatives dans les délais fixés ci-dessus ou qui fournit des déclarations erronées ne pourra pas prétendre au versement de l'aide à l'investissement.

### **Art. 8 Modification du projet**

<sup>1</sup> Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise aux autorités compétentes et approuvée par celles-ci.

### **Art. 9 Voies de recours**

<sup>1</sup> Les décisions prises en application du présent règlement peuvent faire l'objet d'une réclamation, motivée au sens des articles 34a ss de la LPJA, auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès leur notification.

<sup>2</sup> Les décisions du Conseil communal prises sur réclamation peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'État dans les 30 jours dès leur notification aux conditions prévues par la LPJA.

<sup>3</sup> Pour le surplus sont applicables les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives.

### **Art. 10 Restitution**

<sup>1</sup> Les aides à l'investissement indûment perçues doivent être restituées. Cette restitution est également exigible si, au cours d'une période de quatre ans après octroi des subventions, une installation ou une mesure est abandonnée ou détournée de son but initial, ou si des conditions et obligations ne sont pas respectées.

<sup>2</sup> Les prétentions à la restitution s'éteignent par prescription un an après que les organes compétents de la commune ont pris connaissance des faits, et en tous cas dix ans après la naissance de la prétention. L'interruption de la prescription est régie par les dispositions du Code suisse des obligations.

### **Art. 11 Disposition finales**

<sup>1</sup> Ce règlement entre en vigueur dès son homologation par le Conseil d'État.

<sup>2</sup> Ce règlement a une validité de 4 ans dès son homologation par le Conseil d'État. Le Conseil communal a la compétence de le reconduire pour une nouvelle période de 4 ans.

Adopté par le Conseil communal en séance du

Approuvé par l'Assemblée Primaire en séance du

Homologué par le Conseil d'Etat, le

L'Assemblée primaire approuve, par main levée, le règlement communal relatif à une aide à l'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques tel que présenté par

- 40 approbations

- 
- 00 opposition
  - 01 abstention

## 8. DIVERS

Un citoyen prévient que les herbes sont sur la chaussée à la rue des Dailles et au chemin du Vignoble. Il serait appréciable que cette situation soit corrigée immédiatement et qu'elle ne se reproduise pas à l'avenir.

Une citoyenne fait part d'un désir d'avoir un abribus à Champlan. Cet arrêt de bus est très fréquenté et rien ne permet de s'abriter. Le Président l'informe qu'il est compliqué d'y installer un abribus car la limite de propriété correspond à l'arrière du trottoir. Toutefois, une étude d'amélioration de la traversée va débuter dans le cadre de l'AggloValais. Il examinera tout de même les possibilités d'y placer un abribus.

La même citoyenne constate qu'il reste un terrain non aménagé, à la hauteur des de la rue des Grandchamps 21-23, entre la route et le garage. Ce lopin de terre est souvent mal entretenu et jonché d'excrément.

Un citoyen rappelle que la commune se veut un écrin résidentiel, c'est beau titre. Dans cet écrin il y a beaucoup de bijou, entre autres les forêts. Malheureusement il constate qu'il y a des troncs d'arbres aux abords des routes qui gâchent le paysage. Il demande si la Commune peut faire quelque chose. Le Président répond qu'il est problématique d'entretenir des parcelles privées même en bord de route. Il demande que des cas concrets soit annoncé afin d'entreprendre les démarches possibles.

Un citoyen signale que la comptabilité entre les cyclistes et les véhicules automobiles est dangereuse sur la route des Mocatés en raison de la vitesse. Le Président que les limitations de vitesse sur cette route sont correctes. Une étude a été menée par un bureau d'ingénieur sur la route d'Arbaz afin d'abaisser la vitesse hors localité. Il en ressort que la vitesse y est adaptée comme celle des Mocatés. Il rappelle aussi que lors du changement du revêtement, il avait été évoqué d'y tracer une piste cyclable mais que le gabarit n'est pas suffisant. Enfin, dans le cadre de l'Agglo Valais, des réflexions sont menées sur la mobilité douce sur le coteau de l'Adret afin de trouver un passage alternatif pour les vélos.

Un citoyen souhaite connaître le coût de la fresque du Centre scolaire. Le Président l'informe que le budget alloué par le Conseil se monte à CHF 55'000.- dont il faut déduire 25'000 de subvention, soit un coût pour la commune de CHF 30'000.-.

Le même citoyen informe qu'il a demandé plusieurs fois l'autorisation d'installer une clôture autour de sa propriété. Hormis les délais extrêmement longs pour le traitement des dossiers, tous ses projets ont essuyé un refus et il lui est à présent demandé une clôture dont la moitié doit être végétalisée. De ce fait, et par obligation, un entretien supplémentaire sera nécessaire et il demande si le Conseil a prévu un subventionnement pour l'entretien de ces haies/clôtures. Aussi, vu que cette décision implique qu'elle ne pourra être totalement fermée, il demande si un agent de sécurité est prévu dans la Commune pour le déficit de sécurité occasionné par cette situation. Le Président lui répond que les coûts d'entretien peuvent être assumés par les

---

propriétaires. Ce citoyen ajoute qu'il pourrait contourner la décision en plaçant sa clôture totalement fermée plus à l'intérieur de sa parcelle.

Le Vice-président prend la parole et convient que les délais ont été trop longs et il s'en excuse. La situation devrait toutefois revenir à la normale avec le prochain retour de M. Cordy au service technique. En ce qui concerne le problème énoncé, il se rend parfaitement compte que la circulation à la rue des Condémines est en constante augmentation et que les habitants souhaitent se protéger des nuisances. En finalité il s'agit d'une décision du Conseil communal visant à préserver la qualité paysagère et éviter d'avoir des « Bunker » en bord de route. Concernant les nuisances liées à la circulation, il s'agit de quelques camionnettes. Un radar pédagogique sera placé à proximité si possible et la police de proximité sera sollicitée pour des contrôles.

Le Vice-président revient sur les coûts de la fresque en précisant qu'au total, ils se montent au total à CHF 71'000.- dont CHF 35'000.- à charge de la Commune. Le Président rappelle que le montant mentionné par le Vice-président comprend aussi la performance collaborative et inclusive avec les enfants. Il rappelle aussi qu'à l'époque de la construction du Centre scolaire, en 1978, le Conseil avait accordé un budget d'environ CHF 200'000.- uniquement pour l'arbre de vie imaginé par M. Tritten. La fresque actuelle est un moyen de marquer la fin des travaux du Centre scolaire et entre dans un projet global allant du haut au bas Valais. L'artiste ayant œuvré pour la réalisation de l'œuvre, M. Issam Rezgui, et de surcroît originaire de Grimisuat. Le Président confirme qu'il a bien signé et validé comme convenu les factures liées à la fresque pour le montant convenu de CHF 30'000.-- plus TVA et que ce montant est conforme à la décision prise par le Conseil communal. Il rappelle qu'il n'y aura pas d'autres factures et que le solde des montants dus sera géré par l'artiste en direct avec les différents acteurs qui ont annoncés des aides et subventions.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h29.

COMMUNE DE GRIMISUAT  
Le Président Le Secrétaire  
Raphaël Vuigner Jonathan Cordy

